

Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional

**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2026 pour les EPLE de Bourgogne
Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre-Alexandre Privolt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 128 lycées publics (lycées généraux et technologiques, professionnels et agricoles). Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2026 s'élève à 50 048 758 € :

- 43 512 449 € pour les lycées de l'Éducation nationale,**
- 6 536 309 € pour les lycées agricoles.**

Le montant pour 2026 est en baisse de 14% par rapport à la dotation 2025 dont le niveau était exceptionnellement élevé (58 M€). Cette diminution est notamment justifiée par la baisse des coûts des fluides et par la stabilisation des quantités d'énergie consommées. La dotation des lycées sur les cinq dernières années (de 2022 à 2026) est toutefois en augmentation de 31%.

Il est à noter que la baisse des dépenses énergétiques permet une augmentation de la part pédagogique de la dotation. Cette augmentation porte sur des hausses des forfaits enseignements techniques, du montant par élève et du forfait établissement. Ces derniers font par ailleurs l'objet d'une prise en compte spécifique.

Comme les années précédentes, pour assurer une équité dans la prise en compte des capacités contributives des lycées, il est à nouveau proposé de prendre en considération les fonds de roulement des lycées. 33 lycées sont concernés (contre 17 en 2024).

En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une légère baisse.

Avis du CESER

Malgré la diminution de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2025, le CESER souligne positivement que la baisse des dépenses de viabilisation en 2024 (-24%) permet d'augmenter la part pédagogique de cette dotation pour 2026. Elle représenterait ainsi 25% de la dotation, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Cette décision a été prise en réponse à des demandes récurrentes des chef.fes d'établissements. Le CESER note que cette augmentation pourrait compenser, au moins partiellement, l'arrêt du dispositif régional EVEIL, qui permettait de financer des projets au sein des établissements. Pour rappel, le CESER a suggéré, suite à l'annonce de la suppression de ce dispositif, que la Région réalise un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets désormais à la main des établissements¹.

Il est important de noter que la baisse des dépenses énergétiques est le résultat des investissements conséquents de la Région en matière de rénovation énergétique au cours des dernières années. Les deux étant indéniablement liés, le CESER insiste sur le fait que pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire.

Le CESER tient également à souligner l'effort particulier de la Région au bénéfice des lycées agricoles en difficulté, et la prise en compte de la dimension pédagogique des exploitations au sein de ces établissements.

(1) Avis du 17/03/2025 sur le BP 2025.

Enfin, le CESER, en tant que représentant de la société civile organisée et deuxième assemblée régionale, rappelle sa demande d'être systématiquement saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement, comme cela avait été le cas en 2021.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Julien Bernard, au nom de la CGT,

Les mathématiques ne fonctionnent pas de la même manière quand elles sont scientifiques et quand elles sont politiques. Si on regarde de loin, toutes les dotations pour les lycées sont en hausse, youpi ! Et si on regarde dans le détail, effectivement, des forfaits ont été augmentés, notamment pour les lycées professionnels. Mais à la fin, quand on additionne, c'est là que la magie opère, on obtient une baisse de 8 millions d'euros, 14% par rapport à l'an dernier. À l'heure où la Région cherche des financements pour la rénovation énergétique des bâtiments des lycées, il paraît pour le moins étrange de ne pas profiter de cette marge de manœuvre, certes conjoncturelle mais non négligeable. Surtout quand les rénovations les plus efficaces, tant énergétiquement qu'économiquement, ont déjà été réalisées et que les suivantes seront sans doute plus coûteuses mais néanmoins nécessaires. Sous la réserve de cette remarque, la CGT votera l'avis présenté.